

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept Octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Farah CASTANIER représentée par Christophe THOMAS - Carmen FARJAS représentée par Dominique BAGOT-FLAUZAC.

Membres absents : Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 adopté en séance du 25 Mars 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services publics et de permettre le démarrage des projets en début d'exercice 2025

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'autoriser l'ouverture de crédits à hauteur de 25% par anticipation au vote de l'EPRD 2025 de l'EHPAD L'Ensolelhada comme suit :

Section d'investissement :

Titre 1

Nature 165 : (+ 20 797,10€ x 25%) =5 199,27€

Titre 2 65 916,86€

Nature 2031: (+ 70 000€ x 25%) =17 500,00€

Nature 205 : (+ 4 800€ x 25%) =1 200,00€

Nature 2153 : (+ 70 000€ x 25%) =17 500,00€

Nature 2154 : (+ 500€ x 25%) =125,00€

Nature 2181 : (+ 63 800,48€ x 25%) =15 950,12€

Nature 2184 : (+ 5 000€ x 25%) =1 250,00€

Nature 2188 : (+ 42 300€ x 25%) =10 575,00€

Article 1 : APPROUVE la Délibération portant ouverture de crédits à hauteur de 25% par anticipation au vote du Budget Annexe EHPAD L'Ensolelhada de la Ville de Servian.

Article 2 : AUTORISE M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS



Date de la convocation : 02/10/2024

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 8

Absents : 3

Absents représentés : 2

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2024-028

OBJET :

Délibération portant ouverture
de crédits à hauteur de 25%
par anticipation au vote du
Budget Primitif EPRD 2025

BUDGET ANNEXE EHPAD
L'ENSOLELHADA

Secrétaire de séance :

Béatrice GARCIA
Directrice EHPAD

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 29/10/2024